

EXTRAIT du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 16 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le 16 février à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CARCELLER, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Jeanine NONROY, Claude GOUJON, Catherine GIL, Norbert ALAÏMO, Laure DESVARD, Christophe BOYER, Virginie GUSTAVE, Ludovic GAHLAC, Pauline LAINE-CURTAN, Christian LIGONNIERE.

Etaient excusés :

Etaient absents :

Marie-Claire FRYDER, Amélie D'HURLABORDE, Myriam DREYER

Ont donné procuration :

Date de la convocation : 09/02/2026

Secrétaire de séance : Cathy GIL

En exercice	15
Présents	12
Votants	12
Pour	12
Contre	
Abstention	

Objet : Principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement
N° DEL 20260216-03

Monsieur le Maire rappelle que :

Vu la loi numéro 84-55 du 26 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale notamment son article 3-1.

Considérant que les besoins de service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE**, le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.
- **CHARGE** le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions exercées, leur expérience et leur profil.
- **DECIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

Claude CARCELLER.

